



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : *Tun SCHROEDER*
26 312 336

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 1/21/0006 du 25 août 2021 du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, à savoir

la société **ORANGE COMMUNICATIONS Luxembourg SA** a été autorisée à exploiter un site d'installations radioélectriques fixe à L-8010 Strassen, 290 route d'Arlon.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 27 août 2021


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre ff


Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

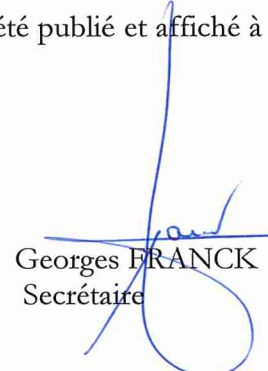
Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 27 août 2021


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre ff


Georges FRANCK
Secrétaire